

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 17 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n°DE-2023-04-17		Groupe n°18 Groupe n°1065	VANNES SAINT ARMEL
		Prise en charge financière partielle de la régularisation des charges et du chauffage 2022	LA MADELEINE LE CHAMPS DE FOIRE

1) Prise en charge financière partielle de la régularisation des charges et du chauffage 2022 sur la résidence LA MADELEINE à VANNES

Pour rappel, sur la résidence de la MADELEINE à VANNES sont hébergées des personnes réfugiées d'UKRAINE via l'association COALLIA.

Suite à du poste d'électricité des communs et de la taxe d'ordure ménagère non prévue sur l'année 2022 sur le territoire vannetais ainsi que l'augmentation du coût du poste de l'employé d'immeuble lié à son remplacement, il est donc proposé une prise en charge financière par Morbihan Habitat à hauteur de 850,00 € pour le poste de l'électricité des communs.

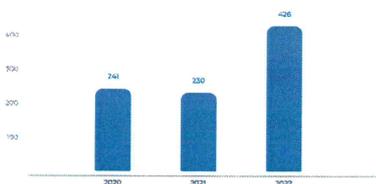
En effet, le poste d'électricité des communs est passé de 4 306 € à 5 156 €. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé sur la résidence. Ce surcoût est donc lié à la consommation des locataires.

Dans ce contexte de démolition et d'hébergement de personnes réfugiées, il est proposé de prendre en charge la somme de 850,00 € correspondant à la différence entre l'année 2021 et l'année 2022.

2) Prise en charge financière partielle de la régularisation des charges et du chauffage 2022 sur la résidence LE CHAMPS DE FOIRE à SAINT ARMEL

Suite au relevé de compteur, il a été constaté que la consommation pour la période du 08/07/2021 au 15/07/2022 est supérieure à la consommation habituelle de la résidence (426m3 pour la période écoulée, alors que la consommation moyenne est de 235 m3/année). La surconsommation est estimée à 1 000,00 €.

Ainsi, cette consommation plus importante révèle une fuite sur l'installation, comme le montre le schéma ci-dessous :



Il est donc proposé une prise en charge de la somme de 1 000,00 € sur la Résidence LE CHAMPS DE FOIRE à SAINT ARMEL.

Il est demandé au Directeur général de valider les propositions de prise en charges financières sur les résidences citées ci-dessus.

Fait à Vannes, le 17 avril 2023



Le Directeur général

Erwan ROBERT